

Code INSEE	SIRP PRESLY/MENETREOL SUR SAULDR SIRP	2024
------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :


S.I.R.P.
PRESLY
MENETREOL SUR SAULDRÉ

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 6
Nombre de membres exprimés : 6
VOTES :
Pour 6 Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 439,74
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 790,05
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	8 350,31
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	8 350,31
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	8 350,31
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le PRESIDENT : Nicolas MOREAU, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A, le

Acte à classer

SIR2025-03

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-04-14T15-56-40.00 (MI260528145)

Identifiant unique de l'acte : 018-211801857-20250402-SIR2025-03-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Date de décision : 02/04/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.2. Décisions budgétaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : SIR2025 03 Affectation du résultat Multicanal : Non
2024.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 14/04/25 à 15:56

Date 14/04/25 à 15:56

Date 14/04/25 à 16:02

Par SESTRE Corinne

Par SESTRE Corinne